

Vous êtes un étudiant étranger. Vous souhaitez intégrer l'ISC-Nice & RFI voici les prérequis.

ISC-Nice & RFI est en cours de référencement sur le label « Bienvenue en France » de Campus France.

Niveau en Français

Le niveau requis pour notre école de commerce est B1 afin que vous puissiez échanger clairement avec les différentes personnes que vous rencontrerez.

B1 « utilisateur indépendant » :

- Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
- Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Logement étudiant étranger en France

ISC-Nice & RFI peut vous fournir à votre demande un guide avec plusieurs adresses.

Être étudiant étranger en France ce n'est pas simple. Vous découvrirez un système complexe de garantie, de bail et d'exigence des bailleurs. Ce niveau d'exigence qui n'a rien de commun à l'étranger est dû à la forte protection des locataires dans le système français.

Etudiants non Européens

Les étudiants non européens devront effectuer une demande de visa avant leur départ et pourront l'obtenir au consulat français du pays concerné. Les informations pour l'obtention du visa étudiant ainsi que la liste des documents à fournir sont disponibles sur les sites internet des consulats et sur le site <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil>.

Modalités de remboursement et de paiement

Paiement :

Pour recevoir tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier de demande de visa vous devez régler après validation de votre candidature, les frais d'inscription s'élevant à 30% du montant des frais de scolarité et de dossiers.

- Exemple : pour les BTS, le montant des frais de scolarité s'élève à **9850.00€** dont **250.00€*** de frais de dossier. Ainsi les frais d'inscription de **30%** du montant total à régler par virement à la signature de la convention est de **2955.00€***

Remboursement :

Si votre visa étudiant est refusé, vous devez demander à votre Ambassade une lettre stipulant les motifs du refus.

Vous devez faire une seconde demande en modifiant ou complétant les éléments demandés sur la notification de refus.

Si votre visa est refusé une seconde fois, à réception de cette nouvelle notification de refus, vous aurez deux mois pour faire appel en demandant un recours gracieux par courrier recommandé avec accusé de réception à la Commission des Recours BP 83.609, 44036 NANTES CEDEX.



La Commission des Recours a deux mois à compter de la réception de votre courrier pour vous répondre. Si à l'issue de ce délai vous n'obtenez pas de réponse de leur part, vous pouvez considérer que votre demande a été refusée.

Après le délai des deux mois, si le recours gracieux n'est pas accepté, vous devez nous transmettre une copie des deux notifications de refus de l'ambassade et la copie de l'accusé de réception de votre dossier de la commission des recours.

Dès réception de ces éléments nous vous rembourserons la somme des frais d'inscription versée moins **10%** de frais administratif.



04 97 20 22 29

SASU au capital de 1 000€



contact@isc-nice.com

SIRET : 851 243 964 00018 NAF 854ZZ



19 rue de Russie, 06000 Nice

N° Activité : 93 06 08595 06



www.isc-nice.com

N° Etablissement : 0062173E